



ADMINISTRATION

AM\_2023\_14

# Arrêté municipal



## Permission de stationnement d'un mobil' home Lieu-dit Le Sillet

La Première adjointe au Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise Monsieur Florent DUSSOUILLEZ en date du 5 avril 2023 qui souhaite effectuer des travaux de réfection d'une maison individuelle au 3 lieu-dit Le Sillet, en occupant temporairement le domaine public avec un mobil' home pour la durée des travaux.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Du 5 avril 2023 au 05 avril 2024, Florent DUSSOUILLEZ est autorisé à stationner un mobil'home sur le terrain lui appartenant au 3 lieu-dit Le Sillet pendant la durée des travaux soit environ un an.

Article 2 : Mme la Première Adjointe de Mignovillard et Florent DUSSOUILLEZ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 12 avril 2023

La 1ere Adjointe,

Anne Marie MIVELLE